

## RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL (OHSC), 2016–2017

1. Le Comité de Santé et Sécurité au Travail du CIRC (OHSC) est composé de 16 membres sélectionnés pour représenter chaque étage de laboratoire, les groupes d'épidémiologie, le Centre de ressources biologiques (BRC), le bâtiment Latarjet et les Services intérieurs (ASO). Le médecin du personnel et la Responsable de la sécurité en laboratoire sont également membres du Comité.
2. Le Comité s'est réuni six fois au cours des années 2016 et 2017. Les procès-verbaux de ces réunions sont disponibles sur l'Intranet. Une nouvelle Responsable de la sécurité en laboratoire a été recrutée à partir de septembre 2017, suite au départ à la retraite de la Responsable en titre.

### **A. Bien-être général**

3. Les nouveaux arrivants au CIRC (plus d'une centaine chaque année) assistent à une introduction générale à la sécurité présentée par la Responsable de la sécurité en laboratoire ; ceux qui vont travailler dans les laboratoires du CIRC (environ 30 par an) reçoivent en plus une formation consacrée aux règles de sécurité et aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent remplir un questionnaire sur des sujets connexes.
4. Il apparaît de plus en plus clairement que la sédentarité constitue un risque important pour la santé. Au cours de cet exercice biennal, le Comité de Santé et Sécurité au Travail a concentré une grande partie de ses efforts sur les stratégies de lutte contre la sédentarité pendant les heures de travail au CIRC. Le Comité a organisé un challenge du podomètre au printemps 2017, du 13 mars au 7 avril, au cours duquel des groupes de cinq personnes, membres du personnel du CIRC, ont relevé le défi d'augmenter leur nombre de pas quotidiens et de comparer leurs résultats aux 10 000 pas par jour recommandés par l'OMS. Cette initiative a rencontré un véritable succès, avec 262 participants et un total de 57 782 323 pas réalisés. Suite à une enquête de satisfaction, un second challenge a été organisé du 13 novembre au 8 décembre, au cours duquel des énigmes ont été ajoutées à l'enjeu physique (158 participants, 35 202 358 pas réalisés).
5. Certains membres du personnel ont exprimé leur intérêt à recevoir une formation aux premiers secours. Trois sessions ont été proposées à l'ensemble du personnel du CIRC en novembre 2016 : 26 participants ont été formés par la Fédération française de Sauvetage et de Secourisme de l'Isère. Cette formation a été subventionnée par l'Association du personnel, les participants couvrant le reste des coûts.
6. Deux séances de vaccination contre la grippe ont été organisées par le médecin du personnel du CIRC : entre 50 et 70 personnes ont été vaccinées chaque année.

7. Un nouveau processus a été mis en place pour aviser le médecin du personnel et la Responsable de la sécurité en laboratoire de tout incident ou accident. La déclaration en ligne concerne tous les membres du personnel du CIRC, quel que soit leur statut, leur Groupe ou leur Section. Les données recueillies permettront d'établir la cause des incidents et d'optimiser les conditions de travail.

8. Le Comité a recommandé le port de dispositifs de surveillance individuels pour les travailleurs isolés, par exemple pour le personnel travaillant seul dans les salles du sous-sol ou de la biobanque dans le bâtiment BRC. Cinq badges directement connectés à un centre d'appel ont été loués et testés pendant plusieurs mois. En raison de problèmes récurrents de réception et d'une mauvaise utilisation du système, le Comité a préféré opter pour l'installation de téléphones de sécurité dans les pièces isolées.

9. Pour une meilleure visibilité et accessibilité, le médecin du personnel a demandé que le défibrillateur actuellement situé dans l'armoire de la Réception soit déplacé dans le hall central, près de la salle R08.

## **B. Laboratoires**

10. Le Comité a examiné les possibilités d'amélioration de l'évaluation et de la gestion des risques professionnels au CIRC et a recommandé la création d'un document-cadre d'évaluation des risques (comme l'exige la réglementation française) afin de fournir la base de plans d'action concrets pour prévenir et réduire au minimum ces risques. Les moyens pour mener à bien une telle analyse sont en cours d'étude.

11. La Responsable de la sécurité en laboratoire a recommandé le port d'un nouveau modèle de blouse de laboratoire qui offrira une meilleure protection, en particulier pour les poignets et les jambes. Ainsi, en mars 2018, un nouvel ensemble de blouses a été distribué à tout le personnel travaillant dans les laboratoires et les salles de culture cellulaire.

12. Pour améliorer l'évaluation des risques et le suivi du personnel travaillant dans le laboratoire L3 du CIRC, la Responsable de la sécurité en laboratoire et un chercheur désigné ont conçu de nouveaux formulaires à remplir avant et après chaque expérience effectuée dans ce laboratoire.

13. Conformément à la réglementation française en vigueur, une formation a été organisée pour les nouveaux utilisateurs de l'autoclave du laboratoire L3 en novembre 2017.

14. En octobre 2017, un problème récurrent de vapeurs de solvants mal confinées a été identifié dans un laboratoire après plusieurs plaintes liées aux odeurs. L'origine du problème a été identifiée par la Responsable de la sécurité en laboratoire à l'aide d'huile essentielle d'eucalyptus (confinement d'un speedvac sous la sorbonne entraînant une perturbation du flux) et l'a corrigé pour prévenir l'exposition du personnel aux vapeurs de solvants.

### *Radioprotection*

15. La convention d'utilisation des radio-isotopes délivrée par l'Autorité de Sûreté nucléaire est valable jusqu'en mai 2019. L'utilisation de radio-isotopes est devenue très rare. L'iode 125, utilisé par le Groupe Biomarqueurs (BMA), a été le seul radio-isotope utilisé au CIRC entre 2016 et 2017. L'autorisation de travailler avec d'autres isotopes est toujours valable. Les règles ont été adaptées

en conséquence et toute personne qui envisage d'utiliser des radio-isotopes doit en informer à l'avance la Responsable de la radioprotection afin que les conditions d'expérimentation puissent être correctement mises en place.

*Autorisation pour les organismes génétiquement modifiés (OGM)*

16. L'autorisation d'utiliser des organismes génétiquement modifiés (OGM) délivrée par la Commission de Génie génétique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche français est valable jusqu'en novembre 2018. Cet organisme vise à vérifier la conformité des installations, la sécurité des conditions de travail et la bonne gestion de l'élimination des déchets en fonction de la classification des OGM utilisés.

*Actions visant à améliorer les conditions de travail et à créer un environnement professionnel plus sûr au CIRC*

17. Une évaluation du bon fonctionnement de toutes les sorbonnes, les hottes chimiques, les postes de sécurité microbiologiques et les centrifugeuses a été effectuée à la fin de 2017, et les réparations nécessaires ont été entreprises.

18. Afin de renforcer le respect des bonnes pratiques de laboratoire et de mettre l'accent sur la prise de conscience des responsabilités de chacun, le Comité a adapté le Code de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du Medical Research Council (MRC) du Royaume-Uni pour créer le « Code de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité du CIRC ». Le Comité directeur ainsi que le Comité directeur des laboratoires ont approuvé la mise en œuvre du code à la fin de l'année 2017.

*Incidents et accidents*

19. Trois incidents se sont produits dans les laboratoires au cours de l'exercice biennal : deux d'entre eux n'ont pas causé de dommages au personnel et le troisième a provoqué une blessure superficielle. L'utilisation de pipettes en verre a été abandonnée dans tous les laboratoires du CIRC depuis la mi-décembre 2017. Cinq accidents du travail ont été signalés au cours de la période : dans un bureau (1), sur le parking (1), sur les marches de l'entrée principale du bâtiment principal (1), dans un ascenseur (1) et lors d'un trajet (1). Les circonstances de chaque accident ont été évaluées et des rectifications ont été apportées, le cas échéant, afin de prévenir les risques de récurrence.